



Assemblée générale

Soixante-douzième session

89^e séance plénière

Mardi 22 mai 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 126 de l'ordre du jour

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général (A/72/791)

Projet de résolution (A/72/L.54)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, qui va présenter le projet de résolution A/72/L.54.

M. Gómez Camacho (Mexique) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir que de présenter le projet de résolution L.54 intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire ». Ce texte passe en revue les liens qui unissent l'Organisation et l'Union interparlementaire (UIP) et présente une vision de l'avenir pour ce qui est des questions inscrites à l'ordre du jour multilatéral comme la pérennisation de la paix, l'évolution rapide du progrès technique et la santé.

Les liens entre l'ONU et les parlements nationaux doivent permettre de traduire les engagements internationaux en politiques et lois nationales qui profitent à tous. Compte tenu de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'un des éléments sur lesquels il convient de mettre l'accent est le renforcement de la capacité des législateurs pour ce

qui est de l'allocation de ressources budgétaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Notre projet de résolution engage l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP à renforcer encore leur coopération, et prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur les meilleures façons d'aider les parlementaires. Dans le même temps, ce texte invite les parlementaires à s'engager plus systématiquement aux côtés de l'Organisation des Nations Unies en participant aux examens nationaux volontaires menés dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. S'agissant de questions spécifiques, nous avons intégré de nouvelles perspectives dans le projet de résolution, comme la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la vie politique. Par ailleurs, nous avons mis l'accent sur la participation des jeunes à la vie politique et nous saluons la contribution de l'UIP aux travaux préparatoires relatifs au Pacte mondial sur les migrations.

Le travail que nous, les États Membres, réalisons à l'ONU, ne serait d'aucune importance sans les efforts déployés par nos parlementaires pour orienter et définir le financement des programmes nationaux adaptés aux objectifs de l'Organisation. En renforçant les liens entre les législateurs, l'UIP et l'ONU, nous serons à même de répondre plus efficacement aux besoins de nos citoyens. J'invite donc toutes les délégations à appuyer ce projet de résolution et à l'adopter.

M. Budhu (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation se réjouit de participer à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-15565(F)



Document adapté

Merci de recycler



la présente séance plénière consacrée à l'examen du point 126 de l'ordre du jour, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire » et tient à remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur cette question (A/72/791).

Au cœur même de toute forme de démocratie se trouve un parlement. Le parlement incarne les valeurs démocratiques d'une société, englobe les principes et les idéologies de la liberté, des droits de l'homme et de l'état de droit et garantit la transparence et le respect du principe de responsabilité par le dialogue politique et des mesures concrètes. En fait, les parlements ont la tâche honorable de veiller à la concrétisation du principe de gouvernement par le peuple et pour le peuple. Dans l'exercice de leurs fonctions de législation, de représentation et de contrôle, les parlements peuvent participer à l'élaboration et à l'application de lois et de politiques qui promeuvent la démocratie et la bonne gouvernance. Toutefois, la bonne gouvernance n'est pas un luxe, mais une condition fondamentale pour parvenir à la paix et à la sécurité, à l'autonomisation économique et sociale et au développement durable, notamment dans le cadre des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les parlements peuvent garantir l'intégration des principes énoncés dans le Programme 2030 dans les stratégies nationales de développement en traduisant les objectifs de développement durable en lois nationales applicables adaptées aux priorités de chaque pays en matière de développement, en assurant le suivi de leur application et en veillant à ce que le Gouvernement rende des comptes à la population s'agissant des progrès réalisés au niveau national s'agissant des objectifs de développement durable. À cet égard, le Gouvernement trinidadien est conscient de l'importance que revêt l'appropriation nationale des objectifs de développement durable pour s'assurer que personne n'est laissé de côté. Toutefois, l'un des défis liés au Programme 2030 dans le monde entier est qu'il faut sensibiliser non seulement le public à cet égard, mais aussi les personnes qui occupent des postes clés de direction et de prise de décision. Pour ce faire, il faut donner un caractère local à ces objectifs en fonction des pays, en ayant recours à des approches inclusives et participatives, notamment des consultations transparentes et ouvertes à tous au sein des parlements. Par conséquent, peu après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Parlement trinidadien a adopté une motion, avec le plein appui des deux partis, dans laquelle il s'est engagé à contribuer à

la mise en œuvre du Programme par l'entremise d'actes législatifs, notamment le budget national.

Par la suite, en 2017, le Gouvernement trinidadien a présenté au Parlement sa stratégie nationale de développement, intitulé « Vision 2030 ». Vision 2030 est un plan stratégique de développement ambitieux qui s'aligne sur les objectifs de développement durable. C'est un plan transversal et de portée globale, dont la mise en œuvre doit être basée sur la cohérence, l'intégration et la coopération. Étant donné que nous sommes conscients du rôle important que joue la participation représentative de tous les citoyens, ce plan stratégique a pour objectif de renforcer nos institutions démocratiques. Il faut mettre en place des mécanismes permettant aux citoyens de participer à la prise de décisions au niveau national, ce qui donnera lieu à des politiques gouvernementales plus adaptées aux besoins des populations. Il faudra notamment renforcer le Bureau du Parlement, organiser des consultations publiques plus larges et plus structurées et renforcer la participation des citoyens à la gouvernance en ayant recours aux technologies de l'information et des communications.

En tant que petit État insulaire en développement (PEID), Trinité-et-Tobago note avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général mentionne spécifiquement le rôle que les parlements jouent dans la prévention des catastrophes naturelles. À cet égard, après les ravages causés par les ouragans Irma et Maria dans les Caraïbes l'an dernier, le Parlement trinidadien, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies basée à Port of Spain, a organisé une retraite parlementaire régionale sur le renforcement de la résilience des Caraïbes. Cette retraite a mis l'accent sur l'approfondissement des connaissances des parlementaires en ce qui concerne la résilience des Caraïbes face aux catastrophes ainsi que la stratégie et les lignes directrices en matière de politiques qu'il convient d'élaborer pour renforcer la résilience aux niveaux national et régional. Une séance importante a porté sur la question des mécanismes budgétaires et du financement des programmes de réduction des risques de catastrophe adaptés aux circonstances et aux vulnérabilités particulières des PEID dans les Caraïbes.

Cette initiative multipartite n'est qu'un exemple des changements qui s'imposent en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut donner à toutes les parties prenantes, au sein de toutes les branches de l'État et de tous les segments de la société, les moyens d'agir et leur donner accès aux informations, aux connaissances, à l'éducation et à la formation

dont elles ont besoin pour participer efficacement et véritablement à des processus convergeant vers un objectif commun. À cet égard, Trinité-et-Tobago salue les efforts déployés par l'Union interparlementaire (UIP), d'autres parlements nationaux et l'ONU pour aider à traduire les objectifs de développement durable en mesures concrètes. Nous appuyons en outre le renforcement des interactions entre l'UIP et l'ONU dans le cadre d'une approche multipartite globale pour une mise en œuvre intégrée et multidimensionnelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour cette raison, Trinité-et-Tobago tient à remercier la délégation mexicaine d'avoir dirigé le processus consultatif et se joint avec plaisir aux délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution A/72/L.54.

M. Seddik (Algérie) : Tout d'abord, je voudrais exprimer mes sincères félicitations à la délégation mexicaine pour avoir présenté le projet de résolution A/72/L.54, sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP). Nous nous réjouissons que ce texte ait reçu le coparrainage de nombreuses délégations.

Je tiens par la présente à réitérer notre appui à la Présidente de l'UIP, M^{me} Gabriela Guevas Barron et au Secrétaire général de l'Union, M. Martin Chungong, pour leurs efforts remarquables, tout comme je voudrais me féliciter de l'excellence des relations que nous entretenons avec l'UIP.

En tant que membre de l'Union interparlementaire depuis 1977, le Parlement algérien apporte sa contribution, de manière active et constructive, à ses travaux auxquels j'ai l'honneur de participer en tant que membre du Bureau de la Commission permanente des affaires des Nations Unies. Cette contribution touche aux multiples champs d'action de l'Union et est basée sur un échange fructueux d'expériences et de bonnes pratiques.

Mon pays, l'Algérie, s'est porté coauteur du projet de résolution (A/72/L.54), lequel, faudrait-il le préciser, reflète l'importance sans cesse grandissante du rôle que jouent les parlements dans la sphère multilatérale, et met en avant la nécessité de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans tous les domaines d'activité de l'Organisation. Cette coopération, qui se veut multiformes, couvre d'importants segments de nos sociétés respectives ayant des ramifications directes sur la vie quotidienne des citoyens que nous représentons et

sur l'exercice même de la citoyenneté dans le respect de l'état de droit. Il s'agit de la démocratie et des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris dans la vie politique, de la participation des jeunes, de la paix et de la sécurité, du désarmement, de la non-prolifération, du développement durable et du dialogue interconfessionnel et interethnique, ainsi que dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Cette coopération est aussi porteuse de l'objectif de paix et de règlement de toutes les situations conflictuelles par l'apport de la diplomatie parlementaire, par ses mécanismes et ses potentialités au service de nos peuples et de nos nations. Nous sommes, nous parlementaires, des instruments efficaces dont le recours ne doit jamais être négligé. Nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence mondiale de l'UIP sur le dialogue interconfessionnel et interethnique, avec la participation de chefs d'État, de parlementaires et de représentants de différentes religions, et appuyons l'appel fait dans la résolution à y associer l'Organisation des Nations Unies.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie tient à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/72/791) sur le projet de résolution A/72/L.54. Nous saisissons également cette occasion pour remercier la Mission permanente du Mexique, pays qui assure la présidence de l'Union interparlementaire (UIP) et qui était donc porte-plume du projet de résolution, de son initiative sur le point 126 de l'ordre du jour.

Depuis 2004, l'Assemblée générale adopte par consensus cette résolution bisannuelle. Cela témoigne à suffisance de l'étendue de la coopération entre l'UIP et l'ONU, et illustre l'importance de nouer un partenariat constructif avec les parlements, qui sont des parties prenantes essentielles pour relever les défis mondiaux actuels. Le projet de résolution encourage encore une fois une plus grande participation des parlementaires aux travaux de l'ONU, en qualité de conseillers et de responsables de la mise en œuvre des décisions prises au sein de l'Organisation. La Namibie est encouragée par l'action de l'UIP s'agissant de mettre en œuvre les mesures prises par les gouvernements du monde entier et de mobiliser ces derniers aux fins de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous réjouissons donc que le texte mentionne spécifiquement le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de

Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Pour la Namibie, pays désertique qui se heurte aux difficultés de la lutte contre les effets de la sécheresse et des inondations, il s'agit là d'un instrument et d'un cadre indispensables pour garantir une application positive des objectifs de développement durable.

Le Parlement namibien atteint à 47% l'objectif de parité des sexes. Tout en continuant de progresser dans le domaine des représentations parlementaire et locales, nous nous félicitons du travail accompli par l'UIP dans les domaines critiques que sont l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces accomplissements ne sauraient être sous-estimés, d'autant que, moins de 30 ans auparavant, à l'époque de l'indépendance de la Namibie, le pourcentage de femmes parlementaires dans le monde atteignait à peine 10%. Bien que cette moyenne soit proche de 24% aujourd'hui, il y a encore un long chemin à parcourir et nous devons continuer d'encourager et d'appuyer les travaux de l'UIP dans ce domaine.

Il est impératif que, lorsque nous élaborons des lois et des politiques, nous veillions à ce que les vues de toutes les parties prenantes de la société, notamment les femmes et les jeunes, soient prises en compte. C'est pourquoi la Namibie apprécie grandement le travail indispensable accompli par l'Union interparlementaire s'agissant d'autonomiser les jeunes et de veiller à permettre la participation des jeunes hommes et femmes dans la vie politique.

En conclusion, c'est pour toutes ces raisons, en plus de celles mentionnées par les autres États Membres de l'ONU qui sont présents ici aujourd'hui, que la Namibie appuie fermement le projet de résolution et encourage à apporter un soutien unanime à son adoption.

M. Romero (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur que de prendre part à la présente séance en tant que membre de l'Union interparlementaire (UIP) élu récemment à la présidence de la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'UIP, et en tant que sénateur de la nation argentine. Avant toute chose, je souhaiterais prendre acte de l'appui que nous ont apporté de nombreux pays s'agissant de promouvoir le projet de résolution présenté aujourd'hui (A/72/L.54).

L'interaction entre l'ONU, les parlementaires nationaux et les travaux de l'Union interparlementaire est cruciale. Nous sommes tous des maillons, des

partenaires d'une même quête : aider nos pays à atteindre les objectifs de développement durable, entre autres défis que nous devons relever. Nous avons, grâce à nos parlements, un rôle à jouer dans l'élaboration de plans et stratégies nationaux, en participant à l'action parlementaire et à la conduite des affaires publiques, pour que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 puisse devenir une réalité, ainsi que pour favoriser la transparence et le contrôle de gestion, aussi bien au niveau national qu'aux autres échelons du gouvernement.

Nous nous trouvons actuellement au beau milieu d'un monde complexe et il est donc désormais indispensable d'accorder une plus grande valeur à la coopération Sud-Sud, étant entendu que l'économie doit être mise au service du peuple, par le truchement de politiques sociales intégrées. En adoptant le projet de résolution présenté aujourd'hui, nous nous doterons d'un guide clair pour aller de l'avant, en élaborant avec enthousiasme des politiques publiques déterminées à accompagner la réalisation d'objectifs sociaux bénéfiques à la majorité de nos citoyens.

En 2001, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a défini la pauvreté comme un manque de capacités, d'options, de sécurité et de possibilités pour jouir d'un niveau de vie acceptable. Au cours des dernières années, les 17 objectifs de développement durable ont clairement influencé les discussions sur la lutte contre la pauvreté au niveau mondial. Néanmoins, il est clair que ce débat requiert la participation locale de chaque pays et une politique nationale appropriée, ainsi que des actions concrètes pour atteindre cet objectif.

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer, surtout lorsqu'il s'agit de réduire la pauvreté. L'éradication de la pauvreté, sous toutes ses formes, reste l'un des grands défis humanitaires à relever. Alors qu'entre 1990 et 2015, nous sommes parvenus à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, qui est passé de 1,9 milliard à 830 millions, de nombreux êtres humains vivent encore dans une pauvreté extrême. Même si des régions comme la Chine et l'Inde ont contribué à réduire les taux de pauvreté, du fait de la croissance démographique rapide, le nombre de pauvres dans le monde n'a cependant diminué que dans une moindre mesure. Dans d'autres régions, les progrès ont été limités. En Amérique latine, par exemple, les taux de pauvreté sont toujours élevés – près de 29% de la population en 2015. Ce chiffre était de 28,5% en

2014. Cela montre à quel point il est difficile d'obtenir des résultats.

La pauvreté touchant les enfants est une autre des composantes les plus visibles et les plus douloureuses de ce fléau, car cette pauvreté empêche des millions d'enfants d'accéder à l'éducation, qui est un moyen de surmonter les difficultés. Un long chemin reste à parcourir. Néanmoins, lorsque nous regardons les pays qui ont réussi à progresser, en favorisant localement les objectifs de développement durable, cela nous remplit d'espoir quant à la possibilité d'y parvenir. Lorsque nous parlons d'éducation, il importe de rappeler que la croissance d'un pays est inextricablement liée à l'accès à l'éducation pour les enfants et pour les jeunes. De même, une partie importante de ce programme de lutte contre la pauvreté est sans aucun doute l'éducation et l'accès à cette dernière.

La croissance durable exige de renforcer d'autres liens productifs, tels que l'agriculture, l'industrie, l'environnement, la technologie. Comme l'a dit Amartya Sen, il importe de combler les lacunes en matière d'éducation et d'éliminer les inégalités en matière d'accès et d'inclusion pour faire de ce monde un endroit plus sûr, mais également plus juste.

Nous avons besoin d'efforts collectifs pour identifier et partager des stratégies efficaces et promouvoir des actions dans chaque pays. Ne pas faire de laissés-pour-compte signifie donner la priorité à la dignité de chaque être humain. Et le progrès au niveau communautaire est pour nous une priorité. Les questions relatives aux femmes, aux enfants, à la quête de l'égalité, à la dure réalité de la pauvreté ne sont pas seulement d'ordre économique et financier; elles constituent un défi qui, si nous voulons le relever avec succès, exige que nous prenions en compte bien d'autres paramètres. En nous engageant chaque jour un peu plus en tant que fervents défenseurs et champions de cette lutte, nous allons créer de nouvelles perspectives pour le développement durable, social et économique. En tant que législateurs, nous pouvons travailler avec nos gouvernements pour continuer d'honorer fermement et activement les engagements que nous avons pris ici. Nous pouvons garantir qu'alors que nous examinons et promovons divers projets de lois nationales, ainsi que d'autres initiatives, comme les objectifs budgétaires, nous honorons, pas après pas, à travers ces lois que nous encourageons, le Programme 2030. Cette responsabilité incombe à chacun d'entre nous. Grâce à notre travail

de promotion des objectifs de développement, nous garantissons que personne ne sera laissé pour compte.

M. Kuzmenkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions tout d'abord remercier la délégation mexicaine des efforts qu'elle a consentis pour faciliter l'accord sur le texte du projet de résolution A/72/L.54, sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP). Notre délégation s'est portée coauteur de cet important projet de résolution, qui vise à renforcer l'interaction entre les deux organisations et les parlements nationaux, ce qui peut contribuer à renforcer le rôle des parlements et promouvoir la confiance mutuelle et le dialogue entre les États.

La Russie accorde une grande importance aux activités de l'UIP, qui contribue considérablement au développement de la diplomatie parlementaire. Des échanges de vues non politisés, mutuellement respectueux et constructifs entre parlementaires facilitent des solutions efficaces aux problèmes internationaux contemporains. À cet égard, il importe de renforcer la coopération entre l'ONU et cette organisation interparlementaire représentative dans le contexte du renforcement de la démocratie et du maintien de la paix.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis reflète deux initiatives importantes : la célébration d'une Journée internationale du parlementarisme et la tenue d'une conférence mondiale sur le dialogue interconfessionnel et interethnique. Nous considérons la célébration du 30 juin – Journée internationale du parlementarisme – comme une étape importante. Nous nous réjouissons à l'idée qu'en 2019, la communauté internationale célébrera le 130^e anniversaire de la première Assemblée de l'UIP, qui reste une instance fiable pour échanger des vues dans un climat d'égalité et en étant déterminée à prendre des décisions qui soient acceptables pour tous sur un large éventail de questions. En tant qu'État multinational et multiconfessionnel, la Fédération de Russie est fermement convaincue que la montée de nouvelles lignes de fracture, notamment celles qui sont fondées sur les différences ethniques et religieuses, est néfaste. À cet égard, nous nous félicitons de l'appel lancé par l'UIP en faveur de l'organisation d'une conférence mondiale sur le dialogue interconfessionnel et interethnique, conjointement avec l'ONU, avec la participation de chefs d'État, de parlements et de représentants des grandes religions.

Pour terminer, je voudrais souligner le fait qu'il est inacceptable d'imposer des sanctions aux parlementaires. Il est crucial que les États qui organisent des conférences internationales sur leur territoire donnent aux représentants du peuple la possibilité d'y participer et d'y exprimer leurs opinions. Par exemple, lorsque la Russie a organisé la 137^e Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg en octobre 2017, nous avons accordé sans exception un accès sans entraves aux parlementaires de chaque pays du monde qui ont souhaité y participer. Nous espérons que tous les États Membres de l'ONU qui organisent événements internationaux semblables sur leur territoire adopteront la même non discriminatoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Présidente de l'Union interparlementaire.

M^{me} Cuevas Barron (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'ONU; l'Union interparlementaire (UIP) et ses membres, bien entendu, ainsi que les présidents des parlements et mes collègues parlementaires du monde entier, de même que toute l'équipe de notre organisation, de m'avoir donné le privilège de participer à l'élaboration de ce projet de résolution (A/72/L.54). Je voudrais également adresser mes remerciements tout particuliers à la mission de mon pays auprès de l'Organisation des Nations Unies, la Mission du Mexique, qui a négocié et défendu ce projet de résolution au nom de l'Union interparlementaire. Je suis naturellement également reconnaissante à toutes les missions qui, par leur travail déterminé, ont formulé des idées et des commentaires qui ont enrichi le document sur lequel nous avons travaillé à la dernière assemblée de l'UIP à Genève et qui est parvenu aujourd'hui à sa version finale.

C'est un moment important pour l'UIP. Notre partenariat avec l'ONU a débuté il y a 20 ans en réponse aux revendications de l'opinion publique mondiale qui réclamait une gouvernance plus transparente, plus efficace et plus responsable au niveau international. À mesure que les forces de la mondialisation se renforcent, les gens partout dans le monde ont le sentiment d'être de plus en plus vulnérables et tenus à l'écart des importantes décisions prises au niveau local, bien entendu, mais également dans les instances internationales, lesquelles n'apportent que rarement des solutions tangibles aux problèmes locaux. C'est là que le travail des parlementaires entre en action, pour faire en sorte que les aspirations, les voix de ceux que nous représentons puissent parvenir jusqu'à l'ONU et les

mettre en concordance avec la vision des États Membres, ainsi qu'avec les engagements internationaux, afin que les résultats soient au rendez-vous.

Nous avons parcouru un long chemin et nous pouvons être très fiers des résultats que nous avons obtenus. Bien qu'il reste du travail à faire pour atteindre notre objectif final, la vérité est qu'à chaque jour qui passe nous redoublons d'efforts. Nous recherchons divers moyens de travailler de façon unie afin de redevenir plus efficaces dans notre action et plus ambitieux dans notre vision. Aujourd'hui, des conflits nouveaux et d'autres plus anciens font rage partout dans le monde et menacent la paix et la sécurité. Les changements climatiques obligent des milliers de personnes à quitter leurs foyers en quête de sécurité, de quoi manger et d'un toit. Même si elle a progressé dans certains domaines, l'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être réalisée, surtout s'agissant du rôle des femmes en politique. Les inégalités de revenus atteignent des niveaux sans précédent et fragilisent le fondement même du contrat social qui nous unit et qui sous-tend la démocratie. Partout dans le monde, la politique tend à se faire plus clivante et plus polarisée, ce qui se traduit par un recul de la confiance au sein de la population. La présente séance nous donne donc l'occasion, mais aussi pour tâche importante, de faire de la relation entre l'ONU et l'UIP un outil déterminant pour relever tous ces défis et améliorer la gouvernance mondiale.

Parlementaire depuis de longues années, je suis bien placée pour savoir à quel point le travail parlementaire est important pour obtenir des résultats. Le travail des parlementaires est notamment indispensable pour ce qui est de la ratification des instruments internationaux ou encore pour modifier les législations nationales afin qu'elles correspondent de manière beaucoup plus précise à ces engagements pris au niveau international et permettent ainsi de les respecter, notamment sur les questions si importantes des droits de l'homme, du programme de développement ou des changements climatiques. L'élaboration du budget est une autre tâche extrêmement importante des législateurs. Les parlementaires ont entre leurs mains l'outil de gestion des politiques publiques des pays. Il nous revient aussi, bien entendu, de demander des comptes, en temps opportun. Nous sommes donc le lien naturel entre les citoyens, les personnes que nous représentons, et les préoccupations mondiales. Le Secrétaire général, M. António Guterres, qui fut lui-même parlementaire, est conscient de l'importance d'associer les parlementaires à la prise de décisions

au niveau international, comme il ressort du rapport qu'il a présenté (A/72/791). Nous savons tous que la participation des parlementaires dans tous les aspects du système des Nations Unies, par l'intermédiaire de ce lien si important qu'est l'UIP, est indispensable. Les citoyens doivent se sentir plus proches du système des Nations Unies et s'impliquer davantage dans ses activités, et c'est précisément en associant étroitement les représentants des citoyens à ses délibérations que l'ONU incarnera le principe fondateur inscrit dans la Charte, à savoir « Nous, peuples des Nations Unies ».

Le rapport du Secrétaire général met en lumière le travail que l'UIP et l'ONU réalisent ensemble dans des domaines essentiels comme la démocratie et les droits de l'homme, la paix et la sécurité, le désarmement, l'égalité des sexes et le développement durable. Le projet de résolution examiné aujourd'hui est une expression importante de ce travail et elle ouvre également la voie à de nouveaux domaines de coopération, notamment la paix durable, le dialogue entre les cultures et les religions, et bien entendu toute la stratégie pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. L'UIP travaille déjà avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre d'un programme commun, pour relever les défis que pose la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et surtout pour identifier comment les parlementaires peuvent faire partie de la solution et contribuer à la prévention.

Le terrorisme est un fléau qui frappe quasiment l'ensemble de la planète, mais qui ne saurait en aucune circonstance être associé à une religion, une région donnée et peut encore moins prétendre avoir sa place dans nos sociétés. De nos jours, c'est plus que jamais au nom de la liberté, au nom de la démocratie, que nous, parlementaires, accomplissons notre important travail. Et nous continuerons à le faire de concert avec l'ONU afin que nous nous acquittions de notre noble devoir de législateurs et que les lois que nous adoptons deviennent des instruments de lutte contre cette menace qui pèse sur nos démocraties et nos libertés.

En tant que législateurs mais aussi en tant que leaders d'opinion, les parlementaires ont une fonction de direction très importante dans leurs pays respectifs. L'UIP est l'organisation mondiale qui réunit les parlements nationaux et, en tant que telle, sa tâche consiste à aider à créer un terrain d'entente entre les parlementaires afin que leurs voix puissent s'articuler, sans distinction de parti ou de sexe, pour constituer une perspective parlementaire forte dans le domaine des

affaires mondiales. Notre objectif fondamental, en tant que représentants du peuple, est d'œuvrer à des solutions applicables à tous les peuples du monde et compatibles avec le développement durable de la planète. Par l'intermédiaire des parlements, l'UIP promeut des idées et des changements très positifs en faveur des processus, conventions et accords des Nations Unies; et ces parlements constituent une ressource extrêmement précieuse pour l'ONU dans la mesure où ils s'emploient à mettre en œuvre ces accords.

S'agissant du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'UIP et ses 178 États membres s'attachent précisément à réaliser les 17 objectifs de développement durable. Nous sommes particulièrement fiers du fait que l'objectif 16 reconnaisse clairement le rôle clef joué par des institutions publiques inclusives, représentatives et transparentes. Cela confirme la position des parlements en tant qu'acteurs clefs et positifs des changements envisagés le Programme 2030.

Nous réalisons notre travail au travers des auditions parlementaire ici à l'ONU, et des divers ateliers que nous organisons dans les pays et les régions du monde entier. Nous nous attelons directement à la mise en œuvre car nous voulons que le programme de développement élaboré par l'ONU devienne une réalité dans toutes nos communautés.

À l'instar de l'ONU, l'UIP continuera d'œuvrer afin qu'absolument personne ne soit laissé pour compte. Nous aidons notamment nos membres dans le cadre de leur participation au Forum politique de haut niveau et de l'élaboration des rapports nationaux volontaires, ce qui est d'une grande importance. La réunion parallèle organisée par l'UIP attire un grand nombre de parlementaires afin que nous travaillions en collaboration plus étroite avec l'ONU.

Nous avons également une commission permanente des affaires des Nations Unies, qui agit aux plans régionaux, et nous faisons en sorte que la gouvernance démocratique favorise le développement durable et soit toujours présente dans nos délibérations, nos décisions et nos actions. Nous coopérons avec les divers organismes des Nations Unies afin que cela devienne une réalité.

Il y a deux ans, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 70/298), invitait l'UIP à collaborer avec l'ONU sur la question des migrations et des programmes humanitaires pour les réfugiés. Aujourd'hui, cela est devenu réalité. Et nous

avons, non seulement lors de l'audition annuelle, mais également dans le cadre de séminaires, d'ateliers, d'accords et de notre dernière assemblée de l'UIP à Genève, œuvré à faire en sorte que les voix de tous les parlementaires, de tous les pays et des populations que nous représentons soient reflétées dans les travaux de l'UIP relativement aux pactes mondiaux sur les migrants et les réfugiés.

Nous sommes convaincus que ce débat devrait se concentrer non pas sur les préjugés, mais sur des questions spécifiques, et que les accords doivent être fondés sur les droits de l'homme, et non pas sur des discours politiques xénophobes. Nous estimons que le travail des parlementaires est crucial pour veiller à ce que les voix préconisant des migrations sûres et ordonnées soient entendues et qu'un accord en faveur des réfugiés, qui ont déjà assez souffert, puisse être concrétisé et dûment mis en oeuvre dans nos pays. Ce travail, qui a commencé il y a deux ans, est désormais une réalité et donne des résultats. L'UIP a adopté d'importantes résolutions à cet égard depuis un an et demi. Nous sommes fermement résolus à transformer ces discours de haine et de discrimination en discours de générosité et d'amour qui doivent unir toute la planète.

L'UIP a une tâche très importante dans le domaine de l'autonomisation des femmes et en particulier de la violence à l'égard des femmes. Même si nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire, nous tenons tout d'abord à saluer les efforts du Secrétaire général, qui a montré par l'exemple que l'inclusion est possible et que cela peut produire des résultats presque immédiatement. Notre travail avec la Commission de la condition de la femme et aussi dans le cadre de la lutte contre la discrimination et le harcèlement auxquels font face de nombreuses femmes dans la vie politique dans leur pays est de plus en plus important. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire, en fonction de l'évolution d'un grand nombre de nos règles parlementaires. La présence des femmes dans les parlements n'a augmenté que de 0,1 % au cours de l'année écoulée. À ce rythme, il faudrait au moins 250 ans pour atteindre la parité. Nos filles, petites-filles et arrière-petites-filles ne peuvent pas se permettre ce luxe. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de travailler pour les femmes, et pas seulement pour celles d'entre nous qui sont déjà dans la vie politique, qui se font entendre et qui ont le droit de voter et d'être élues, mais pour l'ensemble des femmes et des filles qui souhaitent réaliser leurs rêves et, comme nous, transformer leurs communautés et la planète.

Les parlements du monde entier doivent devenir plus inclusifs et plus représentatifs. Ils doivent vraiment s'attaquer aux préoccupations de nos sociétés. À cet égard, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a une tâche importante qui consiste, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et de son Forum de la jeunesse, à veiller à ce que les voix des jeunes soient véritablement entendues dans toutes ces instances. Nous avons encore un long chemin à parcourir, mais en tant que jeune parlementaire et Présidente de l'UIP, je me dois d'aborder cette question. Selon la façon dont notre organisation définit la jeunesse, je suis encore une jeune parlementaire, et je me sens dans l'obligation de travailler pour renforcer la participation des jeunes à la prise de décisions, en particulier en ce qui concerne l'accès aux parlements. Les personnes de moins de 30 ans représentent plus de 50 % de la population mondiale d'aujourd'hui, mais seulement 1,9 % des parlementaires; trois pays sur quatre ont adopté des lois interdisant aux jeunes de moins de 30 ans de se présenter à des fonctions politiques.

Ce projet de résolution, je tiens à le souligner, constitue une étape très importante; nous sommes parvenus à un consensus qui me semble historique pour que le 30 juin soit déclaré Journée internationale du parlementarisme. Nous espérons que cela permettra de reconnaître les efforts, le dévouement et les réalisations des plus de 46 000 hommes et femmes parlementaires du monde entier qui travaillent sans relâche chaque jour pour représenter leurs communautés, opérer des changements et trouver des solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Les voix, les mains et les cœurs de ces 46 000 personnes sont unis au sein de l'UIP en vue de transformer notre monde en un monde meilleur, plus équitable, pacifique et juste pour les générations futures.

Le travail d'un parlementaire s'accompagne de nombreux défis. En effet, le travail, difficile, ne s'arrête jamais. Nombre de nos collègues – et c'est pourquoi il est important de reconnaître – mènent leurs activités avec des moyens très limités. D'autres font l'objet de critiques, d'ingérences ou de marginalisation dans leur propre pays, leurs parlements ou leurs partis politiques. D'autres sont persécutés ou réduits au silence.

Il va sans dire que, en cette Journée internationale du parlementarisme proposé dans le projet de résolution, il faut reconnaître également les efforts considérables déployés par les femmes parlementaires, qui doivent

souvent travailler deux fois plus pour obtenir la moindre reconnaissance.

Je voudrais également profiter de l'occasion importante que m'offre cette tribune car je crois que l'Assemblée générale est un espace qui nous inspire, qui nous motive et qui, sans aucun doute, nous engage. C'est dans cet espace que tous les pays du monde peuvent dialoguer, réfléchir, prendre des décisions et rechercher la paix; mais ce doit aussi être un espace exemplaire pour l'Union interparlementaire, où nous travaillons sans exclure qui que ce soit, où nous cherchons à susciter la participation de tous, où les délégations représentent la pluralité, où les hommes et les femmes ont le même pouvoir de parole. Nous continuerons à travailler avec l'ONU et à lui demander son appui afin que les membres de tous les pays de l'Union interparlementaire puissent être représentés à tous les événements que nous avons ici. Nous voulons continuer à travailler ici. Nous voulons continuer à travailler avec les Nations Unies et transformer chacun des accords conclus ici en une réalité.

Il y a quelques années, dans l'une de nos assemblées, nous avons dit que nous devions passer de la parole aux actes, et c'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, parce que nous sommes convaincus que c'est aussi en agissant globalement que nous transformerons nos propres communautés. Je suis très honorée d'avoir l'occasion de travailler avec mes collègues parlementaires, hommes et femmes, que je remercie également d'avoir fait un long voyage pour venir jusqu'ici. Je suis persuadée que nos deux organisations continueront de travailler ensemble pour faire une différence tangible, réelle et importante pour les populations du monde entier. Notre objectif est de transformer une réalité, d'éliminer les douleurs évitables et de consacrer chaque minute et chaque effort de notre travail parlementaire à faire en sorte que nos communautés, nos pays et notre planète soient toujours alignés sur les objectifs et le programme des Nations Unies, mais aussi, et surtout, à préserver notre démocratie, le respect et la promotion des droits humains, et à veiller à ce que les voix des parlementaires continuent de représenter les personnes qui nous ont amenés ici.

Merci beaucoup pour cette occasion, Monsieur le Président, et merci pour ce projet de résolution qui continuera de guider le travail mené avec l'Union interparlementaire et nos parlements membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 126 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.54, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano ((Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les pays énumérés dans le document A/72/L.54, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Guatemala, Irlande, Israël, Japon, Kazakhstan, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte, Maroc, Mongolie, Monténégro, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/72/L.54?

Le projet de résolution A/72/L.54 est adopté (résolution 72/278).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et qu'elles doivent prendre la parole de leur place.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine a toujours considéré l'Union interparlementaire (UIP) comme l'institution interparlementaire la plus ancienne et celle qui fait autorité et qui, conformément à son statut, œuvre pour la paix et la coopération entre les peuples, partage les objectifs de l'ONU, soutient ses efforts et travaille en étroite coopération avec elle.

L'Ukraine est un pays dont le Parlement joue un rôle clef et est pleinement conscient de sa responsabilité non seulement en ce qui concerne la paix et la sécurité de son propre pays, mais aussi en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales et régionales. Depuis son adhésion à l'Union interparlementaire, l'Ukraine a toujours procédé sur la base du respect du droit international et de l'application stricte par tous les États membres de l'UIP des engagements et obligations statutaires y relatifs.

À sa session d'octobre 2016 à Genève, le Conseil directeur de l'UIP a pris la décision d'accepter l'invitation faite par le Parlement de la Fédération de Russie d'accueillir la 137^{ème} Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg en octobre 2017. Cette décision a été prise dans le contexte des actes brutaux d'agression militaire commis par la Fédération de Russie contre ses voisins, ce qui, dans notre cas, a conduit à l'occupation temporaire de 7% du territoire ukrainien. La Russie commet actuellement des actes d'agression qui présentent toutes les caractéristiques des crimes de guerre dans le Donbass ukrainien et en Syrie, et plus récemment même au Royaume-Uni. C'est pourquoi la décision relative au lieu de réunion de l'Assemblée de l'UIP a sérieusement miné la crédibilité de l'Union

interparlementaire en tant qu'organisation fondée sur des principes et des valeurs tels que l'état de droit, les droits de l'homme, la démocratie, le non-recours à la force ou la menace de la force – en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies – la non-reconnaissance des acquisitions territoriales résultant de la menace ou de l'emploi de la force et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ses membres. Elle remet également en question l'engagement de l'UIP à agir conformément aux buts et principes énoncés par la Charte des Nations Unies. La délégation ukrainienne n'a donc malheureusement d'autre choix que de se dissocier du consensus sur la résolution 72/278 de l'Assemblée générale portant sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire.†

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu l'unique orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 de l'ordre du jour?

Il en a été ainsi décidé.†

La séance est levée à 11 h 10.†